

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/79

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Au réfectoire de Saint Jean Ligoure, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 31

Suppléants votants : 0

Procurations : 02

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M. MASSY Jean-Marie), Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé , Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (Procuration de M. BONNAT Alain), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, MARCELLAUD Olivier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

EXCUSES : MM. BONNAT Alain, CHAMINADE Gérard, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal
SECRETAIRE : M. GOUDIER Jean-Louis

Objet : Candidature à l'appel à collectivités locales volontaires « Lu vargier brundant – le jardin bourdonnant »

Exposé :

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est engagé dans un programme européen, LIFE Wild Bees, projet visant à préserver les abeilles sauvages en Nouvelle-Aquitaine.

En lien avec ce projet, le Parc, a lancé un appel à candidature intitulé « Lu vargier brundant – Le jardin bourdonnant ». L'ambition est d'accompagner trois collectivités volontaires dans la construction d'un jardin communal ou intercommunal favorables aux abeilles sauvages. La démarche sera participative, portée par la collectivité et ses habitants. L'objectif du projet de jardin bourdonnant est de sensibiliser les citoyens à la préservation des pollinisateurs et de créer du lien social autour d'un bien commun : la biodiversité.

Le Parc apportera un appui technique et financier sur le projet. Pour mener à bien ce projet, un paysagiste concepteur apportera une expertise technique sur la conception et l'aménagement du jardin.

Les membres du jury, représentés par la Commission Biodiversité, sélectionneront les 3 collectivités lauréates en prenant appui sur une grille de priorisation et par une visite de terrain.

Considérant l'intérêt majeur des insectes pollinisateurs dans le maintien du service de pollinisation et dans l'amélioration de la qualité environnementale, il est proposé de candidater à ce projet pour le Jardin de l'An Mil, géré par la Communauté de Communes sur la commune de Rilhac-Lastours.

Il est pour cela nécessaire de désigner un élu référent, qui sera l'interlocuteur privilégié du parc. Il est également nécessaire que la Communauté de Communes s'engage à participer aux ateliers de co-construction du jardin ainsi qu'à maintenir le jardin en l'état pendant au moins 5 ans après l'échéance du projet LIFE Wild bees, soit après 2026.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- candidater à l'appel à projet « Lu vargier brundant » lancé par le PNR Périgord Limousin ;
- désigner Monsieur Jacques BARRY élu en tant que référent pour le suivi du projet ;
- s'engager à faire suivre une formation aux agents des communes sur les abeilles sauvages et sur la gestion différenciée des végétaux, organisée dans le cadre du projet LIFE « Wild Bees ».

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20231219-D2923-79-DE
Date de l'extr. session : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 19 décembre 2023.

Le Président,

Emmanuel DEXET

